



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Rapport d'activité 2016

Adopté le 27 janvier 2017

Contents

Introduction	2
1. Etat de droit	3
1.1. Les interactions structurées entre la Conférence des OING et les autres institutions du Conseil de l'Europe – une contribution constitutive à l'Etat de droit et la démocratie au sein du Conseil de l'Europe	3
1.2. Le droit à la liberté d'association et à la participation au sein des pays membres du Conseil de l'Europe	3
2. Droits de l'Homme	5
2.1. Protection des défenseurs des droits de l'Homme	5
2.2. Engagement pour l'indivisibilité des droits de l'Homme	6
3. Démocratie	7
3.1. Construire des sociétés inclusives	7
3.2. Contribution de la Conférence des OING au Plan d'action du Conseil de l'Europe de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (2015-2017)	7
3.3. Construire des compétences requises pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel – le rôle essentiel de l'éducation	8
3.4. La liberté d'expression sur l'internet, la campagne « Non au discours de haine » et l'éducation aux médias	9
3.5. Le dialogue interreligieux et interculturel - piliers importants de la prévention de la radicalisation juvénile et de la lutte contre l'extrémisme violent	9
3.6. Contribution de la Conférence des OING au Forum Mondial de la Démocratie	10
4. Axes transversaux établis	11
4.1. Egalité entre les femmes et les hommes	11
4.2. L'axe Nord Sud – Migration : quels enjeux et quelles conséquences ?	12
4.3. Axe « Jeunesse » : « Ensemble, faire entendre la voix de la société civile ! »	13
Pour conclure – le mot de la Présidente	14
Annexe 1 - Rapport d'activité de la Commission Democratie, Cohesion Sociale et Enjeux Mondiaux	15
Annexe 2 - Rapport d'activité de la Commission Education et Culture	20
Annexe 3 - Rapport d'activité de la Commission de Droits de l'Homme	22
Annexe 4 - Rapport de l'Experte d'égalité entre les femmes et les hommes	25
Annexe 5 - Liste des groupes de travail qui ont contribué aux activités présentées dans ce rapport	29
Annexe 6 - Liste des représentants de la Conférence aux différents comités directeurs, commissions parlementaires et comité des parties au sein du Conseil de l'Europe	30

Introduction

Ce rapport d'activité présente, d'une manière analytique et non exhaustive les activités thématiques de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe pour la période de janvier à décembre 2016. Il tient compte des priorités stratégiques du Plan d'Action de la Conférence des OING adopté en juin 2015, s'inscrivant dans les trois domaines du Conseil de l'Europe : droits de l'Homme, démocratie et Etat de droit. Les activités menées dans certains Etats membres, la collaboration de la Conférence des OING avec les autres institutions ou piliers du Conseil de l'Europe et avec les institutions internationales partenaires y sont également mentionnées.

Ce rapport d'activité ne remplace pas les rapports plus détaillés présentés par les commissions thématiques ([droits de l'Homme](#), [éducation et culture](#), [démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux](#)) et par [l'Experte égalité entre les femmes et les hommes](#). Il a trois objectifs : apporter une vue d'ensemble des actions accomplies par la Conférence des OING, montrer et récapituler la contribution de la Conférence des OING aux travaux menés au sein du Conseil de l'Europe, identifier l'indispensable transversalité qui contribue à la force de la société civile organisée au sein de la Conférence des OING.

La Conférence des OING est un organe politique. Elle est aussi une institution qui s'est structurée d'une manière évolutive, en accompagnant les OING et en organisant leur travail au sein du Conseil de l'Europe.

Quarante ans se sont écoulés depuis que la Commission de Liaison des OING a vu le jour (1976). A son initiative, en 1977, la première réunion des OING au Conseil de l'Europe a eu lieu sous forme d'une Conférence plénière. C'est pourquoi, à l'initiative de Claude-Laurent Genty, Président de la Commission de Liaison, les Présidents d'honneur ont voulu rendre hommage au travail des OING et témoigner cette année du long processus qui a mené en 2005 à la transformation de la Conférence plénière initiale en « Conférence des OING du Conseil de l'Europe » et aussi à sa reconnaissance officielle, en tant qu'un des quatre piliers du Conseil de l'Europe à côté du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Leur présentation possède à la fois une valeur historique et politique et constitue par ailleurs un outil d'information important pour les OING qui rejoignent la Conférence.

Suite à une réflexion menée par la Commission permanente et à la procédure d'amendement ouverte à toutes les OING, la Conférence des OING a révisé le 24 juin 2016 son règlement afin de l'ajuster aux besoins identifiés.

La Conférence des OING veut se rendre davantage inclusive pour les OING dotées du statut participatif. Pour cela, en 2016, le Bureau de la Conférence a intensifié les réunions d'information pour les nouveaux représentants d'OING afin d'améliorer leur accueil et faciliter leur travail au sein du Conseil de l'Europe. Sous l'impulsion du Bureau, un comité ad hoc a été créé en vue de faciliter la participation des OING ainsi que le fonctionnement ordinaire de la Conférence des OING pendant et entre les sessions. Les principes de la communication interne et externe ont été formalisés sous forme d'une [Charte de communication](#) adoptée par la Conférence des OING en janvier 2016. Le travail visant à améliorer la communication interne au sein de la Conférence des OING a donné lieu à la nomination de Didier Schretter comme chargé de mission, en plus de ses responsabilités en tant que Vice-président de la Commission éducation et culture et représentant de la Conférence des OING au Comité Directeur sur les Médias et la Société de l'Information (CDMSI).

Une partie des activités ont été organisé avec le soutien d'OING Service.

1. Etat de droit

1.1. Les interactions structurées entre la Conférence des OING et les autres institutions du Conseil de l'Europe – une contribution constitutive à l'Etat de droit et la démocratie au sein du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est la seule institution intergouvernementale qui, sur la base de la Résolution 2003(8) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, accorde aux OING un statut participatif. Ce statut régule et facilite la contribution des OING aux travaux menés au sein du Conseil de l'Europe et les engage à respecter et à promouvoir les instruments juridiques élaborés par celui-ci. Le processus qui a conduit, en 1952, à l'adoption par le Comité des Ministres du statut consultatif et, en 2003, à la création du statut participatif, a été marqué en 2016 par une nouvelle évolution. Il s'agit de la révision de la résolution 2003(8) du Comité des Ministres, recommandée par le Secrétaire Général dans son rapport de 2015 intitulé « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe ». Cette révision a été effectuée en concertation avec la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et a conduit à l'adoption par le Comité des Ministres de la [Résolution 2016\(3\)](#). Ce nouvel instrument juridique définit d'une manière plus précise les critères d'obtention ou de refus du statut participatif et renforce la pertinence et la qualité des travaux des OING bénéficiant de ce statut au sein des quatre piliers du Conseil de l'Europe, ses différentes institutions et divisions.

La session d'hiver de la Conférence des OING qui a ouvert l'année 2016, a comporté deux événements marquants : l'échange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe d'une part et celui avec le Comité des Ministres représenté par l'Ambassadeur Astrid Helle, Représentante permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe et Présidente du Groupe des rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) d'autre part. Depuis le mois de juin 2015, le Comité des Ministres (les Ambassadeurs et les représentants des délégations diplomatiques) est invité à la réunion plénière de la Conférence des OING pour échanger avec les OING. Depuis la réunion de janvier 2015, ces échanges sont initiés autour des thèmes d'actualité proposés à la fois par la Commission permanente de la Conférence des OING et par le GR-DEM. Le dialogue avec le Comité des Ministres, initié en juin en 2014, est à présent bien instauré. La Présidente de la Conférence des OING est invitée annuellement pour un échange de vues avec les Délégués des Ministres et deux fois par an pour informer le GR-DEM des travaux menés lors de chaque session de la Conférence des OING. De plus, un échange de vues a eu lieu entre la Présidente de la Conférence et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en ce qui concerne les priorités politiques du Secrétaire Général et la contribution attendue de la part de la Conférence des OING.

Les représentants de l'Assemblée parlementaire et du Comité des Ministres sont invités à participer aux réunions des Commissions thématiques, à la réunion plénière et aux événements organisés par la Conférence des OING. Les représentants de la Conférence des OING sont invités à participer aux événements organisés par les autres piliers et divisions du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux réunions des comités directeurs, comités intergouvernementaux et comités des parties (voir la liste en annexe).

1.2. Le droit à la liberté d'association et à la participation au sein des pays membres du Conseil de l'Europe

[Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'OING](#), organe politique et expert de la Conférence, a été fortement mobilisé lors de l'événement, intitulé « *Que pour les politiciens ? La société civile, l'argent et les activités politiques* » organisé par la Conférence des OING en juin. Cet événement, qui a réuni des ONG nationales et internationales, donateurs, plusieurs institutions et personnalités du Conseil de l'Europe ainsi que des institutions internationales partenaires (OSCE, UE), a constitué un événement d'envergure consacré au droit à la liberté d'association dont témoigne le [rapport](#) publié en anglais, en français et en russe. La visite conjointe effectuée à Moscou par la Présidente de la Conférence et Claudia Luciani, Directrice de la gouvernance démocratique au sein de la DG II, a été une occasion

d'échanger avec les ONG concernées par les restrictions législatives adoptées par les autorités publiques de la Fédération de Russie sur différentes pistes d'action. L'invitation faite à la Présidente de la Conférence des OING par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (ODIHR) de l'OSCE, à ouvrir la session consacrée à la liberté d'association lors de l'événement « [Human Dimension Implementation Meetings](#) », a permis d'approfondir les échanges enrichissants entamés antérieurement, et ce, grâce à la diversité des acteurs présents et à la pluralité des perspectives exprimées.

Les visites effectuées cette année par la Présidente de la Conférence dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ont eu pour sujet la liberté d'association à travers le prisme de la participation des ONG au processus décisionnel. La délégation était composée, pour chaque visite, d'un membre du Conseil d'experts sur le droit en matière d'OING, d'un(e) représentant(e) d'une des OING de la Conférence et d'un(e) membre du Secrétariat de la Division de la société civile. En 2016, la délégation s'est rendue en [Pologne](#) (juin), en [Roumanie \(septembre\)](#), en [Allemagne \(octobre\)](#), et en [Hongrie \(novembre\)](#). Les trois premiers rapports seront présentés à la session d'hiver en 2017, le rapport sur la Hongrie en juin 2017.

La situation des ONG en Turquie préoccupe le Conseil de l'Europe et, plus particulièrement la Conférence des OING. Afin d'échanger sur des actions à entreprendre, une vingtaine d'ONG basées en Turquie a été invitée à Strasbourg, pour une réunion de deux jours (1^{er} et 2 décembre). Cela a permis de s'informer réciproquement des besoins et moyens d'actions. Cette réunion sert de base à de nouvelles discussions avec les autorités turques et les ONG sur la situation de la société civile en Turquie et sur sa future coopération avec la Conférence des OING.

La participation civile aux prises de décisions politiques constitue également l'une des priorités du Secrétaire Général, mentionnée dans son rapport « [Situation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit](#) » de 2015. Suite à sa recommandation, le Comité européen sur la Démocratie et la Gouvernance (CDDG) a décidé de constituer un groupe de rédaction paritaire (GT-SC), composé des experts gouvernementaux et des experts représentant la société civile, choisis par la Conférence des OING en vue de rédiger le projet de lignes directrices pour la participation civile au processus décisionnel politique. Anne-Marie Chavanon, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux, co-préside ce groupe avec Paul-Henri Philips, représentant du Gouvernement de la Belgique et Vice-Président du Comité européen sur la Démocratie et la Gouvernance. Sur la base du travail réalisé par ce groupe, le CDDG soumettra au Comité des Ministres les lignes directrices sur la pleine participation civile aux prises de décisions politiques, en vue de leur adoption.

L'expertise développée par le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, ainsi que les actions développées par la Conférence des OING face au rétrécissement de l'espace civil qui impacte directement et négativement la liberté d'association et la participation civile, ont rencontré l'intérêt de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) avec laquelle la Conférence des OING a établi une collaboration constructive. La réunion entre la Présidente de la Conférence et le Directeur de la FRA, en décembre 2016, a ouvert de nouvelles pistes afin de consolider et unir les efforts mutuels entrepris pour le renforcement du respect des droits à la liberté d'association et à la participation.

2. Droits de l'Homme

Le domaine des droits de l'homme du Conseil de l'Europe est alimenté par les travaux de la Conférence des OING de différentes manières. A part l'approche thématique choisie pour les réunions de la Commission droits de l'Homme, la Conférence des OING contribue spécifiquement aux travaux menés par le [Comité directeur pour les droits de l'Homme](#) (CDDH). Cette année, ce comité directeur a étendu le spectre thématique de ses travaux, obligeant la Conférence des OING à mobiliser plusieurs de ses experts pour contribuer à certains groupes de rédaction nouvellement créés : droits de l'homme et migration (CDDH-MIG), société civile et institutions nationales des droits de l'homme (CDDH-INST), liberté d'expression et liens avec les autres droits de l'homme (CDDH-EXP), mutilations féminines et mariage forcé (CDDH-MF), droits sociaux (CDDH-SOC). Les contributions de nos experts sont coordonnées par Jean Bernard Marie, représentant permanent de la Conférence des OING au CCDH.

2.1. Protection des défenseurs des droits de l'Homme

La situation des défenseurs des droits de l'Homme en Europe orientale reste délicate. La Conférence des OING est mobilisée, à travers ses commissions et son Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, à poursuivre ses soutiens. Cette année, notre attention a été particulièrement centrée sur les soutiens continus à Intigam Aliyev, membre du Conseil d'experts, qui subit des sanctions toujours fortes : l'interdiction de quitter le territoire d'Azerbaïdjan ainsi que des sanctions financières importantes de la part des autorités. Suite à la demande de la Présidente adressée au Procureur et au Ministre de la Justice de la République d'Azerbaïdjan, soutenue par d'autres personnalités du Conseil de l'Europe, Intigam Aliyev a pu se rendre à Strasbourg pour présenter son discours d'ouverture de l'événement consacré à la liberté d'association et à la situation des ONG dont les activités sont considérées par les autorités comme politiques et sur les conséquences d'un statut ou d'un label d'agent étranger au titre de financement étranger que les ONG ont perçu. Nous regrettons cependant qu'à son retour, Intigam Aliyev ait dû faire face à l'exécution accélérée des sanctions à son égard et qu'il ne lui ait pas été possible de se rendre à Strasbourg pour la réunion du Conseil d'experts en octobre.

La Présidente a publié [une déclaration de soutien à Valentina Cherevatenko](#), Présidente du Conseil de coordination des femmes de l'Union de Don et du Conseil des femmes de la Fondation de Don pour le développement de la société civile, défenseure des droits des femmes, à l'égard de qui les autorités de la Fédération de Russie ont commencé une procédure pénale en vertu de l'article 330.1 du Code pénal pour cause de prétendue « fraude malveillante des obligations imposées par la loi sur les organisations à but non lucratif exerçant les fonctions d'agent étranger ». La Conférence des OING, à l'instar des autres institutions du Conseil de l'Europe, a condamné les différentes lois adoptées en Fédération de Russie qui sanctionnent les ONG, et qui qualifient ces dernières d'indésirables, soit d'agents étrangers. La Présidente de la Conférence des OING a pu affirmer le soutien de la Conférence lors de sa rencontre avec Valentina Cherevatenko à Moscou en présence de Mikhail Fedotov, Président du Conseil des droits de l'homme de la Fédération de la Russie. Lors de cette visite conjointe avec Claudia Luciani, Directrice de la gouvernance démocratique, une réunion avec les ONG qui défendent des droits de l'homme a également eu lieu.

La Commission droits de l'Homme de la Conférence des OING, en premier lieu, et la Conférence des OING ensuite, ont adopté en juin 2016 une [Recommandation visant à protéger les défenseurs des droits de l'Homme en région transnistrienne de la République de Moldova](#), publiée en français, anglais et russe. Ceci en présence de Ion Manole, Directeur exécutif de l'association « Promo Lex », à l'égard de qui les « mesures spéciales d'enquête » et les poursuites pénales ont été prononcées par la Commission de sécurité de l'Etat (KGB) de la région transnistrienne de la République de Moldova.

2.2. Engagement pour l'indivisibilité des droits de l'Homme

La Conférence des OING s'efforce de rappeler à chaque occasion l'importance de l'indivisibilité des droits de l'Homme et des effets néfastes découlant de toute hiérarchie entre les droits civils, sociaux, économiques et culturels. La défense des droits impose une vigilance particulière en direction des nouvelles menaces. Dans ce contexte, la [Convention d'Oviedo](#) portant sur les enjeux liés aux technologies et biotechnologies émergentes montre toute son importance. Pour cette raison, Madame Lwoff du Comité intergouvernemental de bioéthique du Conseil de l'Europe, ne voulant pas laisser ce volet des droits de l'Homme dans l'ombre, avait sensibilisé la Commission droits de l'Homme de la Conférence des OING à ces enjeux. Elle a remercié la Conférence des OING pour sa contribution aux travaux du [Comité de Bioéthique](#) (DH-BIO) par le biais de la participation active de Michel Aguilar, Président de la Commission droits de l'Homme, au groupe de travail « Numérique et droits de l'Homme » d'une part et à l'événement organisé par la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux portant sur « La prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées en Europe ».

L'Indivisibilité des droits de l'Homme considérée par la Conférence des OING comme l'un de ses principes directeurs, amène cette dernière à être pro active dans la promotion des droits sociaux aux côtés de la Division de la Charte Sociale du Conseil de l'Europe. Cette année, les OING ont décidé de coordonner leurs actions et de s'engager davantage en faveur de la ratification du protocole relatif aux procédures de réclamations collectives. Pour cela, [un appel à l'action](#) a été prononcé. Comme l'a souligné le Rapporteur spécial du processus de Turin, Michele Nicoletti, dans son Rapport général de la Conférence de Turin, le fait de privilégier les réclamations collectives, qui amènent un dialogue soutenu et indépendant entre les OING et les autorités, rend le suivi de la mise en œuvre des droits sociaux beaucoup plus dynamique, plus démocratique, plus transparent et plus ouvert.

Le groupe de travail sur les droits des enfants, nouvellement créé au sein de la Commission droits de l'Homme, préparera la contribution de la Conférence des OING à la [Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits des enfants \(2016-2021\)](#). Cette contribution sera basée sur le recueil des bonnes pratiques (selon les normes énoncées dans ladite Stratégie), avec un regard critique visant à identifier, par les porteurs des projets eux-mêmes, les obstacles dans la mise en place de leurs actions innovantes. Les deux coordinateurs du groupe représentent la Conférence des OING au [Comité ad hoc pour les droits de l'enfant et ses groupes de travail](#) (CAHENF). L'un d'entre eux a représenté la Présidente de la Conférence à la formation sur les méthodes de travail et les instruments du Conseil de l'Europe relevant des droits des enfants: droits sociaux et violence faite aux enfants, en rapport avec le travail mené par les réseaux nationaux sur les droits des enfants (*National Partner Network Group and ChildPact* réunion en coopération avec le Conseil de l'Europe, 15-16 décembre).

[La journée internationale de lutte contre l'extrême pauvreté organisée](#) au Conseil de l'Europe [le 17 octobre 2016](#) par la Conférence des OING, avec le soutien d'OING-Service, a réuni les représentants des Etats, des acteurs sur le terrain et des jeunes de Grèce, de Pologne et de France pour une journée portant sur la pauvreté des jeunes. Les jeunes étrangers accueillis dans des structures de la protection de l'enfance, ont présenté des documents vidéo préparés avec leurs éducateurs. Ils ont pu connaître et discuter les recommandations faites par le Comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de l'Europe quant à l'accès aux droits des jeunes vulnérables. Les élus locaux venant de Grèce, ainsi que les ONG et les jeunes eux-mêmes, ont présenté les actions menées pour faire face aux impacts négatifs des mesures d'austérité prononcées à leur égard, pratiques souvent ignorées par les décideurs politiques. Une publication des actes de cette journée permettra une large diffusion de ces pratiques.

3. Démocratie

3.1. Construire des sociétés inclusives¹

Une société inclusive se construit sur la base de l'égalité des droits et de l'égalité devant la loi. Les sociétés inclusives sont définies au sein du Conseil de l'Europe, en accord avec le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague de 1995, qui soulignait que « le but de l'intégration sociale est d'instaurer « une société pour tous », où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer. Il s'agit des sociétés où chaque individu peut vivre dans la diversité tout en conservant sa propre identité : « uni par un ensemble de valeurs communes et démocratiques ». Cela implique le respect de la diversité culturelle et religieuse, de la justice sociale et des besoins spécifiques des groupes vulnérables et défavorisés.

En 2016, la Conférence des OING a organisé plusieurs manifestations pour présenter des initiatives concrètes et mettre en valeur les résultats que les pratiques inclusives peuvent avoir sur les porteurs de projets et le public cible au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les conclusions de chaque événement incluant des questionnements qui restent à traiter sur le terrain auprès des populations concernées.

Tout d'abord, la Commission démocratie, cohésion sociale et les enjeux mondiaux a organisé, le 23 juin 2016, sous la présidence successive d'Anne-Marie Chavanon, Présidente de la Commission et de Thierry Mathieu, Vice-Président, un événement intitulé [« Age et santé, un enjeu de santé publique et de cohésion sociale, l'urgence de coordonner les efforts »](#). Cet événement a mobilisé une large communauté d'acteurs sur des sujets tels que la prévention de l'âgisme, de la maltraitance, l'adaptation des soins et des services mais aussi celui de l'inclusion sociale. Ces thèmes sont à la fois ciblés par la recommandation CM/Rec2014(2) du Comité des Ministres et par le rapport en cours de préparation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe intitulé *« Garantir les droits des personnes âgées, leur prise en charge intégrale, un engagement social européen »*. La commission s'est particulièrement réjouie de la participation engagée de la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, Gabriella Battaini-Dragoni, du Chef de délégation adjoint de la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe, José Mendes Bota, ainsi que de Lord Georges Foulkes, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (UK), en charge du rapport précédemment cité. Cet événement a donné lieu à l'adoption par la Conférence des OING de la [Recommandation aux États membres du Conseil de l'Europe sur la prise en charge sanitaire et médico-sociale, et le respect des droits des personnes âgées en Europe](#).

La Conférence des OING a participé activement à l'élaboration de la nouvelle [Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap \(2017-2023\)](#) adoptée le 30 novembre 2016 sous le titre *« Droits de l'homme : Une réalité pour tous »*. La protection contre toute exploitation, violence ou maltraitance est nécessaire pour favoriser l'accès à la vie en société. Cependant, il s'agit d'aller au-delà. Les futures actions de la Conférence des OING mettront l'accent sur la reconnaissance de la personnalité juridique de toute personne handicapée, en accord avec l'article 12 de la Convention des Nations Unies. Une intervention spécifique de la Conférence des OING est prévue au séminaire de lancement de la Stratégie sous la Présidence chypriote du Comité des Ministres.

Plusieurs événements ont été organisés en vue de favoriser les liens intergénérationnels, d'autres ont été centrés directement sur la jeunesse (comme par exemple la journée du 17 octobre). Ces événements ont contribué à favoriser des rencontres « improbables » entre jeunes et moins jeunes peu habitués à se rencontrer. « S'inspirer ensemble pour imaginer demain! ». Ce slogan a accompagné le [« Forum/ Speed Dating »](#) intergénérationnel qui a eu lieu pendant la session de juin

¹ Bien que les actions transversales « Construire les sociétés inclusives » fassent partie du Plan d'action du Conseil de l'Europe visant à lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme, la compréhension et les actions visant à contribuer au caractère inclusif de nos sociétés, menées par la Conférence des OING, dépassent les objectifs de ce Plan. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter le contenu de ces actions dans deux chapitres différents

2016 (organisé avec le soutien d'OING-Service et de la Commission Européenne). Cet événement a permis de réunir les représentants des OING de la Conférence autour de 24 associations, ONG, OING et groupes de jeunes non organisés, engagés autour d'initiatives spécifiques menées à l'échelle locale, nationale ou internationale et relevant du dialogue interculturel, de la lutte contre le racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme, des droits des minorités (Roms, IGLYO), de l'accueil des jeunes réfugiés, de l'éducation à la paix, de la participation civique, de l'égalité entre les genres. Ce type d'événement permet d'induire la présence de jeunes lors des sessions de la Conférence des OING, afin que cette dernière devienne une structure intergénérationnelle, un lieu de débat et de prise de position ouvert, innovant et moderne. L'événement a été profitable à la visibilité de la Conférence des OING auprès des jeunes et du département de la jeunesse du Conseil de l'Europe. En interne, cette rencontre a permis aux personnes élues assurant les responsabilités au sein de la Conférence d'identifier des messages importants pour les jeunes et leur a montré l'intérêt de la Conférence pour leur engagement.

3.2 Contribution de la Conférence des OING au Plan d'action du Conseil de l'Europe de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (2015-2017)

La Convention Européenne des Droits de l'Homme constitue la base de toute action proposée et menée par le Conseil de l'Europe. La lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme est également fondée sur le respect des droits de l'Homme, l'Etat de droit et la démocratie. Le Plan d'action du Conseil de l'Europe visant à « lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme » comporte plusieurs dimensions. Parmi elles se trouvent : 1) les actions transversales « Construire des sociétés inclusives », 2) la dimension visant la construction des compétences requises pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel, 3) la liberté d'expression sur l'internet et la campagne « Non au discours de haine », 4) la Rencontre annuelle du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel comme un forum d'échange sur les questions relatives à la prévention de la radicalisation.

3.3 Construire des compétences requises pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel – le rôle essentiel de l'éducation

En coopération avec l'Institut pédagogique de Rheinland-Palatinat et l'Institut pour la formation continue des enseignants en Thuringia (tous les deux en Allemagne), ainsi qu'avec le réseau EUNET (OING dotées du statut participatif), la Commission éducation et culture de la Conférence des OING a soutenu le [Cadre de compétences pour une culture démocratique](#) élaboré par la Direction Générale II du Conseil de l'Europe. Sabine Rohmann, Présidente de la commission, a participé aux réunions du groupe de réflexion visant à discuter de la réorganisation des travaux du Département de l'éducation de la DGII, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Elle représente également la Conférence des OING au Comité Directeur pour les Politiques et Pratiques Educatives (CDPPE).

En vue de soutenir le Cadre de compétences pour une culture démocratique, la Commission éducation et culture a renforcé ses travaux préparatifs du vade-mecum qui soutiendra les OING dans leur travail de terrain et les encouragera à lancer des actions concrètes, des plans d'action et des débats publics avec le grand public, la société civile, les décideurs politiques et toutes les parties prenantes afin de promouvoir le développement durable démocratique et inclusif. Les autres commissions thématiques ont convenu de contribuer à cette publication qui deviendra transversale au travail de la Conférence des OING.

A côté du lien avec l'éducation à la démocratie apparaît celui entre la culture et la démocratie. Roseline Moreau, Vice-présidente de la Commission éducation et culture, a participé à la Conférence du « [Lancement du Cadre d'indicateurs pour la culture et la démocratie](#) » (CICD) en octobre à Bruxelles. Ce projet vise à « explorer la corrélation entre la culture et le degré de démocratie, d'ouverture et de confiance dans une société ». Le cadre de ces indicateurs, élaborés en collaboration

avec l'Union européenne, la *Hertie School of Governance* (Allemagne), la Fondation européenne de la culture, les Etats membres, ainsi que le Conseil de l'Europe, sera rendu public en 2017.

3.4. La liberté d'expression sur l'internet, la campagne « Non au discours de haine » et l'éducation aux médias

Le développement de l'environnement numérique est un facteur d'émancipation autant qu'un vecteur de risque, d'exclusion et de discrimination. Pour travailler sur l'impact du numérique sur les jeunes, le groupe de travail « Education au média numérique » au sein de la Commission éducation et culture tente d'identifier les défis actuels qui se présentent à l'éducation formelle et non formelle visant la citoyenneté active.

Le discours de haine s'est propagé facilement et très rapidement à travers les médias sociaux. Le groupe de travail dont l'objectif est de soutenir la lutte contre le discours de haine travaille en collaboration avec le [Mouvement « Non à la haine »](#) du Conseil de l'Europe. Gilles Bloch qui coordonne ce groupe de travail, ainsi qu'Anne Kraus, membre du Bureau de la Conférence, ont contribué au lancement de cette Campagne dans leurs pays respectifs, en France et au Luxembourg.

3.5. Le dialogue interreligieux et interculturel - piliers importants de la prévention de la radicalisation juvénile et de la lutte contre l'extrémisme violent

La Présidente de la Conférence, accompagnée de Jean Michel Caudron, membre du Bureau, et de la représentante du Conseil de l'Europe en charge du programme « [Cités interculturelles](#) » s'est rendue le 7 décembre 2016 à Molenbeek-Saint-Jean, Forest et Schaerbeek dans la région Bruxelles-Capitale. Cette visite, organisée en collaboration avec la FMDO ([Federatie marokkaanse democratische organisaties](#)) et Khadija Qesmoun, chercheure et membre du Bureau du CERSS, avait pour objectifs de comprendre le vécu des acteurs dans les instants qui ont suivi les attentats et plus d'un an après et de découvrir les actions de prévention développées au sein de ces villes. La délégation a pu échanger avec Ahmed El Khannouss, 1er Echevin de la Ville de Molenbeek-Saint-Jean sur l'impact que les effroyables attentats commis en Belgique et en France ont eu sur la politique de la Ville, avec Mohamed Allaf, Secrétaire général de l'Enseignement confessionnel islamique en Belgique sur les répercussions que les attentats terroristes ont sur la communauté musulmane de Belgique. La délégation a également pu visiter l'école « La Vertu » de Schaerbeek qui traduit d'une manière exemplaire les grands principes du dialogue interculturel et interreligieux dans la vie ordinaire de l'école. La rencontre avec Saliha Ben Ali, fondatrice de l'association [S.A.V.E. Belgium - Society Against Violent Extremism](#), a permis d'apprécier l'approche de prévention et de formation choisie par cette association visant, en premier lieu, à renforcer les liens familiaux et sociaux autour des jeunes exposés à la radicalisation.

Avec tout le regard critique que nous portons sur la « radicalisation » au sens propre du terme, ce phénomène multidimensionnel grandit en force depuis plusieurs années et a comme effet l'émergence de nouvelles trajectoires qui échappent à la vigilance du maillage institutionnel établi au sein des Etats membres. Les politiques de prévention et de répression de la radicalisation seront orientées par les modèles explicatifs dominants qui n'échappent malheureusement pas aux préjugés. Cette année, la [Rencontre annuelle du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel](#) a pris pour thème le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation. Dans ce contexte, il apparaît indispensable d'interroger ce phénomène au prisme du genre et du rapport entre les sexes. La question des jeunes filles qui passent à l'acte et de celles qui partent pour les « scènes de guerre » vient interroger, à nouveau, les dispositifs publics d'intervention et les pratiques professionnelles.

Concernant le dialogue interreligieux, le *side event* intitulé « [Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes ? Avancées, reculs ?](#) » a été co-organisé par la Commission droits de l'Homme et l'Experte égalité entre les femmes et les hommes, le 21 juin 2016. Tout au long de l'année, un

groupe de représentants d'OING avait travaillé sur un questionnaire, reçu environ 1000 réponses et réalisé un travail considérable permettant de préparer l'événement.

3.6. Contribution de la Conférence des OING au Forum Mondial de la Démocratie

Depuis des années, la Conférence des OING participe activement au comité de pilotage et au déroulé du Forum Mondial de la Démocratie. L'édition 2016, centrée sur l'éducation et la démocratie, a mobilisé les membres de la Commission permanente et les OING de la Conférence autour de l'animation des deux lab : [Lab 8 - "Education numérique pour la démocratie"](#), qui a examiné de quelle manière les ressources et les applications numériques peuvent être utilisées de manière productive dans l'éducation des citoyens, et le [Lab 16 "Apprentissage du respect"](#), qui a évalué les initiatives qui mettent l'accent sur des initiatives interculturelles d'apprentissage qui favorisent la compréhension et le respect et préviennent la radicalisation. L'action transversale de la Conférence des OING « [Pour une Europe inclusive : Apprendre à mieux vivre ensemble avec nos convictions différentes](#) » portant sur la formation au dialogue interconvictionnel a été présentée par Michel Aguilar, Lilia Bensedrine-Thabet, Roseline Moreau avec l'aide de Julianne Lagadec, à la marge du Forum dans le cadre des initiatives Pop-up.

Anne Kraus a été invitée par Tina Mulcahy, Directrice du Centre européen de la jeunesse, à faire partie de l'équipe d'organisation du « WFD 2016 Youth Programme ». Le budget de la Conférence des OING a également soutenu financièrement la présence des jeunes au Forum.

4. Axes transversaux établis

La Conférence des OING possède plusieurs axes transversaux : l'axe Egalité entre les femmes et les hommes au caractère structurel, l'axe migration et relations Nord-Sud, ainsi que celui de la jeunesse. Ils ont été établis au cours du mandat du présent Bureau, afin de renforcer les actions transversales internes et externes à la Conférence des OING qui répondent aux défis actuels..

4.1. Egalité entre les femmes et les hommes

A l'initiative de l'Experte égalité entre les femmes et les hommes, Anne Nègre, la Commission permanente et ensuite la Conférence des OING ont été saisies pour établir une position commune sur la Gestation Pour Autrui (GPA) afin d'accompagner le travail engagé au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La Commission permanente avait validé ce projet avec la condition qu'une telle position devrait être adoptée d'une manière consensuelle et non pas à la majorité des voix. Une consultation impliquant toutes les OING de la Conférence a été lancée, sous la coordination de Michel Aguilar, Président de la Commission droits de l'Homme, et de Thierry Mathieu, Vice-président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux. Il est ressorti de ladite consultation que le débat à ce sujet au sein de la Conférence est vif et s'est achevé, dans le respect des règles démocratiques, de manière non conclusive. A ce titre, la Commission permanente a proposé de prendre acte du fait que cette question de société ne peut actuellement donner lieu à une déclaration, résolution ou recommandation de la Conférence des OING.

A part les actions déjà mentionnées dans ce rapport, les activités d'Anne Nègre, sont de plusieurs ordres : représentation de la Conférence, participation aux travaux des Commission thématiques, organisation des événements propres en collaboration avec les Commissions ou OING de la Conférence et autres experts, diffusion et action de plaidoyer visant à donner un plus grand rayonnement aux travaux du Conseil de l'Europe.

Mme Nègre assure la représentation de la Conférence des OING dans les différentes commissions et comités établis au sein du Conseil de l'Europe : [Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe](#), [Commission égalité et non-discrimination de l'Assemblée parlementaire](#), le groupe de travail ad hoc sur l'égalité de genre dans le secteur audiovisuel (CPP-ESA), sous-comité du Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP) qui prépare une Recommandation sur l'égalité de genre dans le secteur de l'audiovisuel. Ce travail original est effectué avec la participation d'Eurimages, et de la Conférence des OING., Par ailleurs, le Comité directeur pour les droits de l'Homme a créé un groupe de rédaction visant à élaborer un outil des bonnes pratiques visant à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé auquel Anne Nègre participe également. Un *side event* intitulé « [Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes ? Avancées, reculs ?](#) » a été co-organisé avec la Commission droits de l'Homme. Pour plus de détails voir page 9.

Une attention particulière est portée au [Comité des Parties à la Convention d'Istanbul](#). Les ratifications de cette convention par les Etats se poursuivent avec, bientôt, celle de l'Union européenne. Le déclenchement de la procédure d'évaluation avec l'Autriche et Monaco marque le début du suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. En mars 2016, un questionnaire très complet a été mis au point à destination des États, mais très utile également pour les ONG qui souhaitent participer au « shadow report » qu'elles pourront renseigner lors de l'évaluation de leur pays. L'Expert égalité entre les femmes et les hommes a organisé, en janvier 2016, une réunion d'information pour mobiliser les OING à participer au suivi de cette Convention, en présence de Carolina Lasen Diaz, Cheffe de l'Unité et Cécile Greboval, Conseillère en politique, Unité égalité entre les femmes et les hommes ainsi que Johan Friestedt, administrateur au sein de la Division Violence à l'égard des femmes – Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul. Les OING dotées du statut participatif à travers leurs membres nationaux sont invitées fortement à prendre part dans ce travail.

Les actions de diffusions menées par l'experte égalité entre les femmes et les hommes ont lieu lors des événements organisés par les OING membres de la Conférence (Conférence des Églises Européennes du 30 mai au 3 juin 2016), l'événement « Sexisme et Racisme » organisé à Strasbourg avec la participation de jeunes, Conférence Internationale sur les Hommes et l'Égalité des chances organisée par *International Conference on Men and Equal Opportunities* à Luxembourg (octobre 2016), intervention spécifique sur la Convention d'Istanbul lors de la Journée internationale contre les violences à l'égard des femmes organisée par la Préfecture de Rouen.

4.2 L'axe Nord Sud – Migration : quels enjeux et quelles conséquences ?

Les activités ordinaires de la représentation de la Conférence des OING, assurée par Jean-Michel Caudron, au Bureau et au Comité exécutif du Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe, ont consisté à la proposition d'une candidature du Professeur Abdallah Saaf au Prix Nord-Sud 2016, à la participation à la conception et au déroulé du [Forum de Lisbonne 2016](#), avec une intervention sur « Vers un statut de réfugié de changement climatique ? », à l'analyse des accords « Partenariat de voisinage 2015-2017 » avec le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, afin de positionner la Conférence des OING comme partenaire proactif de ces accords et de leur suivi.

De plus, la Conférence des OING à travers le groupe de travail « Europe Méditerranée », les OING MIAMSI (Mouvement international d'Apostolat en milieux sociaux indépendants) et la FIAPA (Fédération internationale des associations de personnes âgées), a soutenu d'une manière significative le travail mené par le groupe de travail sur les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés dans le cadre de la gestion et de la prévention des risques majeurs et de l'[Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs](#) (EUR-OPA). Ce travail de suivi composé de plusieurs étapes, a conduit à la participation à la formation de Ravello (en Italie) sur la réduction de la vulnérabilité des migrants en situation d'urgence, à la participation à la rédaction des conclusions de ce groupe de travail et finalement, à la co-organisation de la conférence de clôture, qui a eu lieu en octobre 2016 à Lisbonne. La Présidente de la Conférence a également participé à la conférence de clôture afin de saluer le travail accompli par ce groupe.

Les travaux de la Conférence des OING autour de l'axe Nord Sud ont été concentrés sur la migration, compte tenu de la crise dans laquelle l'Europe s'est trouvée pour y faire face. D'une manière continue, nous contribuons au Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (*CJ-DAM*) et au groupe de rédaction du Comité directeur pour les droits de l'homme sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG) et qui travaille entre autres sur les alternatives juridiques et pratiques à la rétention des migrants.

Les efforts de l'Allemagne dans l'accueil de réfugiés étant considérables, la Conférence des OING a choisi de regarder de plus près la situation au sein de ce pays membre. Le 23 avril, l'équipe de la présidence de la Commission éducation et culture ainsi que les responsables des groupes de travail de cette commission ont tenu une réunion à Trèves (Allemagne) avec des mineurs réfugiés non accompagnés afin d'échanger avec eux sur leurs expériences d'intégration dans la société allemande. De plus, dans le cadre des visites effectuées par la Présidente de la Conférence centrées sur la participation des ONG au processus décisionnel, la visite en Allemagne (en octobre 2016) a été orientée sur la participation des ONG travaillant pour l'intégration des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans ce pays. Le rapport de visite présente les constats faits et le questionnement qui en découle.

Dans la même logique qui vise à rapprocher la Conférence des OING au plus près des besoins des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile au sein des pays membres, il s'agit de mesurer, au moins partiellement, les discriminations et inégalités frappant ces personnes déjà en grande souffrance. Par ailleurs, Iamvi Totsi, Vice-présidente de la Commission droits de l'Homme de la Conférence des OING, a effectué une visite d'un ort grec dans lequel arrivent des réfugiés.

Lors de la session de janvier 2016, la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux s'est mobilisée pour soutenir [la Lettre ouverte de la Présidente de la Conférence des OING aux Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe](#), publiée en septembre 2015. Elle l'a fait par des auditions lors d'un débat intitulé « Migrations vers et à travers l'Europe, une crise humanitaire intolérable »². Ce débat a conduit à publier [un communiqué](#) qui souligne clairement l'opposition de la société civile à la dilution de nos valeurs, observée et vécue par une grande partie de la société civile qui ne se reconnaît plus dans plusieurs décisions politiques des gouvernements face à l'afflux de migrants. De plus, en mai 2016, la [Conférence des OING a exprimé son indignation face à l'accord entre l'Union européenne et la Turquie du 18 mars 2016](#), selon lequel pour chaque réfugié syrien renvoyé des îles grecques vers la Turquie, un autre réfugié séjournant en Turquie sera envoyé vers un pays européen. Nous dénonçons la signature de cet accord qui est survenue avant tout examen de sa faisabilité. La Conférence des OING a appelé tous les gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe à déployer les efforts nécessaires pour garantir des conditions d'accueil décentes aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile facilitant leur intégration ou le retour vers le pays d'origine, en respect de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève .

En juin 2016, un débat thématique intitulé « [Traitement des migrants, des réfugiés et des ONG qui défendent leurs droits](#) » a été organisé lors de la réunion plénière de la Conférence des OING, avec la contribution de l'Ambassadeur Astrid Helle, Présidente du GR-DEM du Comité des Ministres, Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, Sahiba Gafarova, Présidente de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les ONG grecques et les OING membres de la Conférence des OING.

Nos travaux sur la crise migratoire ont montré l'urgence avec laquelle les politiques publiques des Etats membres du Conseil de l'Europe et de ceux concernés par la Politique du voisinage doivent répondre aux besoins et aux attentes des personnes, citoyens déracinés qui subissent, voire choisissent un projet migratoire, en rupture ou en continuité de leur projet de vie. Les réactions des citoyens et de la société civile locale, dans ces territoires aux confins de l'Europe, dans des espaces de confinement, doivent être vues comme l'émergence d'une réelle Europe solidaire des citoyens et non pas sanctionnées ou criminalisées à travers des dispositions législatives permettant de considérer des tels actes comme des délits de solidarité.

4.3. Axe « Jeunesse » : « Ensemble, faire entendre la voix de la société civile ! »

En plus des actions déjà mentionnées, visant la participation des jeunes représentants des OING et ONG en tant qu'acteurs principaux des politiques publiques actuelles et futures au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe (Forum intergénérationnel Focus on Youth, Journée internationale du refus de la misère, contribution à la Campagne contre le discours de haine portée par le Mouvement des jeunes d'Europe), la Présidente de la Commission éducation et culture a ouvert l'événement intitulé « Jeunes discutent la démocratie » qui a eu lieu à Trier, en Allemagne, en décembre 2016. La Vice-présidente de la Commission droits de l'Homme, Iamvi Totsi, est intervenue lors de la Journée mondiale des droits de l'homme organisée au Centre européen de la jeunesse pour témoigner de la préoccupation permanente en matière de protection et promotion des droits et la nécessité de sensibiliser et mobiliser la jeunesse autour de cette cause.

² Cette manifestation était le prolongement de trois actions antérieures menées par la Commission démocratie cohésion sociale et enjeux mondiaux: l'appel à la mobilisation lancé aux autorités locales lors de la Semaine européenne de la démocratie locale d'octobre 2013, après un tragique événement survenu près des côtes de Lampedusa ; l'audition consécutive, en janvier 2014, de chercheurs et d'ONG sur la situation particulière des portes de l'Europe et sur les dangers encourus en Méditerranée par ceux qui fuient les conflits et la pauvreté ; un side-event « Migrations et climat » organisé, en septembre 2015, en partenariat avec la Direction des droits de l'homme (DGI) du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), événement qui avait bénéficié du label officiel de la COP21

Afin de rendre les travaux de la Conférence des OING plus attractifs pour les jeunes représentants des OING, la Conférence a adopté une feuille de route pour le développement de l'axe « jeunesse » et s'est ainsi engagée à adopter des modes de travail davantage interactifs et dynamiques. Cette année, la Conférence des OING a accueilli avec un grand intérêt la participation des représentants du [Conseil consultatif pour la jeunesse](#) (CCJ) du Conseil de l'Europe. Grâce à l'implication d'Anne Kraus, membre du Bureau, déléguée à la collaboration avec le CCJ, le [Comité directeur européen pour la jeunesse](#) (CDEJ) et le Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ), chargée de proposer des actions pertinentes à entreprendre avec les jeunes, nous avons eu une réunion à visée politique avec le Président et la Vice-présidente du CCJ, ainsi que nos secrétariats respectifs. A part les informations sur les priorités politiques de nos deux organisations, il a été proposé de mener des débats thématiques communs CMJ/Conférence des OING sur les thèmes d'intérêt commun (migration, accès aux droits) ou d'avoir des prises de positions communes sur des thèmes d'actualité. Nous avons exprimé également la volonté de renforcer l'engagement du Mouvement contre le discours de haine dans la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Une proposition a été également formulée afin que l'Experte du genre du CDEJ/CCJ/CMJ et son équipe puisse renforcer la collaboration avec l'Experte égalité entre les femmes et les hommes de la Conférence, notamment en vue de renforcer la sensibilisation pour le respect des droits de personnes LGBTI.

Cette année, le CCJ a nommé des représentants pour participer et suivre les activités de la Conférence des OING d'une manière régulière. Anne Kraus, au titre de la Conférence des OING, anime également la page Facebook « Youth » (1124 likes) et un compte twitter « Youth » (835 abonnés) pour favoriser l'échange et la diffusion d'information sur nos activités respectives.

Pour conclure – le mot de la Présidente

Il est difficile de conclure un travail en cours. Cependant, l'exercice d'écrire un rapport d'activité est très formateur pour l'auteur. J'ai la joie de constater que la dynamique impulsée au développement des activités de la Conférence des OING, grâce à l'implication et au travail soutenu de tous, donne des résultats visibles et cohérents qui respectent la spécificité de chaque composante de la Conférence mais qui s'articulent dans un rapport dialogique et transversal. Je finis donc l'écriture de ce rapport avec satisfaction, car nous avons pu montrer la pertinence de notre contribution qui complète d'une manière substantielle et inédite les travaux menés et collaborations établies par d'autres piliers et institutions du Conseil de l'Europe. De plus et surtout, comme chaque année, nous avons prouvé que nous pouvons soutenir et renforcer les droits et les actions des ONG nationales au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Mes félicitations à toutes et tous et un grand merci pour ce travail et l'année passée à vos côtés !

Anna Rurka

Présidente de la Conférence des OING.

Rapport d'activité de la Commission Démocratie, Cohesion Sociale et Enjeux Mondiaux



COMMISSION DEMOCRATIE, COHESION SOCIALE ET ENJEUX MONDIAUX CONF/DEM(2016)RAPACT

PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE 2016

En 2016, la commission a centré ses travaux sur trois thématiques :

- les migrations et l'appel au dialogue dans les pays d'accueil
- les nouveaux enjeux de santé publique et de droits de l'homme liés à la transition démographique
- la participation des citoyens à tous les niveaux de gouvernance.

1. MIGRATIONS :

Lors de la session de janvier, la commission s'est mobilisée pour soutenir la Lettre ouverte de la Présidente de la Conférence des OING aux Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe.

Elle l'a fait par des auditions lors d'un débat intitulé « *Migrations vers et à travers l'Europe, une crise humanitaire intolérable* » qui était le prolongement de trois actions antérieures :

- l'appel à la mobilisation lancé aux autorités locales lors de la Semaine européenne de la démocratie locale d'octobre 2013, après un tragique événement survenu près des côtes de Lampedusa ;
- l'audition consécutive, en janvier 2014, de chercheurs et d'ONG sur la situation particulière des portes de l'Europe et sur les dangers encourus en Méditerranée par ceux qui fuient les conflits et la pauvreté ;
- un *side-event* « *Migrations et climat* » organisé, en septembre 2015, en partenariat avec la Direction des droits de l'homme et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'événement avait bénéficié du label officiel de la COP21.

La commission a soutenu de manière très nette et sans réserve la position d'Anna RURKA faisant de l'accueil des migrants une priorité, quel que soit leur statut. Elle l'a fait sous l'impulsion du coordonnateur du groupe de travail « Europe Méditerranée », Jean-Claude Gonon (AEDE), pour qui tous les départs vers l'exil sont des départs forcés et pour qui, seule une réponse européenne, s'appuyant sur les valeurs constitutives du Conseil de l'Europe, est pertinente et susceptible de préserver la paix et l'unité en Europe.

Au nombre des participants, Daniel Guéry, représentant du MIAMSI (Mouvement d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants), membre actif du groupe de travail, a appelé chacun à combattre ses peurs et oser témoigner de la situation des migrants, invitant les responsables associatifs et les élus locaux, nationaux et européens à favoriser l'intégration en privilégiant les plus pauvres.

La commission a entendu Françoise Poujoulet de la CIMADE, association engagée dans l'accueil et la défense des droits des réfugiés et des migrants, qui accueille à Strasbourg, plus de 1500 personnes déboutées de l'asile et ZINA, réfugiée chrétienne d'Irak, qui n'a eu d'autre choix que l'exil pour échapper à l'esclavage sexuel ou à la mort. ([lien vers site internet](#))

2. TRANSITION DEMOGRAPHIQUE, SANTE et DROITS DE L'HOMME

Face aux dérives de la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, la commission a organisé, le 23 juin 2016, sous la présidence successive d'Anne-Marie Chavanon et de Thierry Mathieu, un événement intitulé « *Age et santé, un enjeu de santé publique et de cohésion sociale, l'urgence de coordonner les efforts* »

Elle l'a fait en mobilisant une large communauté d'acteurs sur la prévention de l'âgisme, de la maltraitance, sur l'adaptation des soins et des services mais aussi l'inclusion sociale, thèmes ciblés par la recommandation CM/Rec(2014)2 du Comité des Ministres et le rapport en cours de préparation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe intitulé « *Garantir les droits des personnes âgées, leur prise en charge intégrale, un engagement social européen* ».

Cet événement, organisé par le groupe de travail piloté par le Dr Thierry Mathieu, Vice-président de la commission et ouvert par Anna Rurka, a reçu des soutiens de haut niveau, tels que celui du directeur du Département Vieillesse et qualité de vie de l'OMS, John Beard. La commission s'est particulièrement réjouie de la participation engagée de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Gabriella Battaini-Dragni, du Chef de délégation adjoint de la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe, José Mendes Bota, ainsi que de Lord Georges Foulkes, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (UK), en charge du rapport précédemment cité.

Ont également apporté leur contribution Radek Malý, Chef de l'Unité Modernisation des systèmes de protection sociale, à la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne, Christine de la Maisonnette de l'OCDE, le professeur Finbarr Martin, président de l'association des gériatres de l'Union européenne et le professeur Heins RAAT de la Faculté de médecine de Rotterdam, Jozseph Gabanyi, fondateur du premier hôpital gériatrique de Hongrie, des sociologues et des directeurs d'établissement de santé engagés dans des opérations pilotes avec des pouvoirs locaux, ainsi que des ONG actives dans le domaine telles que la FIAPA. Parmi les interventions clés, celles de Dominique Predali et Markus Breitscheidel, journalistes d'investigation qui ont produit des ouvrages et des reportages de référence en France et en Allemagne.

La commission a adopté une déclaration adossée à la Convention européenne des droits de l'homme, à la Charte sociale européenne et à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo). Elle appelle ainsi l'attention des États membres et de leurs gouvernants sur l'enjeu primordial de cohésion sociale et de respect des droits

humains des personnes âgées, et sur l'enjeu de santé publique que représente le vieillissement en bonne santé

Pour contribuer à sa mise en œuvre, la commission a

- ouvert un chantier sur l'élaboration de référentiels qui portent sur la qualité des pratiques médicales (Groupe de travail piloté par Dr Thierry Mathieu et Dr Michel Ballereau, AIRHH)
- noué une collaboration au niveau européen la Plateforme Age Europe via ELISAN (Réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale) et le réseau ENSA (European network of Social authorities)
- engagé des collaborations au niveau national
- participé à plusieurs colloques et visites d'étude sur les thématiques traitées
 - o intervention d'Anne-Marie CHAVANON lors de la séance d'ouverture de la Conférence sur « L'innovation dans les soins, de meilleures opportunités pour tous les citoyens » - organisée à Rotterdam les 27 et 28 juin 2016
 - o Participation de Thierry MATHIEU et Anne-Marie CHAVANON aux travaux du Conseil d'administration de ces réseaux

Visites d'étude en France

3. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Co-présidence par Anne-Marie Chavanon du groupe de travail paritaire (ONG/représentants des gouvernements) formé en vue de l'élaboration d'« Orientations pour une participation de la société civile au processus décisionnel politique » sur mandat du Comité des Ministres au CDDG (18 mai, 29 septembre et 14-15 novembre 2016)
- Participation aux travaux du Comité Directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) et du groupe de travail « Démocratie et paysage » (Gerhard Ermischer - Civilscape et Luc-Emile Bouche-Florin – Conseil européen des urbanistes)
- Ateliers du Paysage : intervention de la présidente de la commission, Anne-Marie Chavanon
 - o Intervention au cours de la séance d'ouverture des 17eme Ateliers du Paysage et remise du Prix européen du Paysage du Conseil de l'Europe dont la présidente de la commission est membre (9-10 juin 2016, Budapest, Hongrie)
 - o Intervention au cours de la séance d'ouverture des 18eme Ateliers du Paysage (5-6 octobre 2016, Yerevan, Arménie)
- Participation du vice-président Thierry Mathieu aux travaux du Comité de bioéthique (5 décembre 2016, Conseil de l'Europe)

4. GROUPES DE TRAVAIL

“*Participation des femmes et des hommes aux processus politiques et démocratiques*”, dont coordonné par Anje Wiersinga : action centrée sur l'application des conventions, recommandations et résolutions adoptées au sein du Conseil de l'Europe et de la Conférence des OING. Actions particulières pour l'inclusion des femmes en Tunisie, en Syrie et au Kosovo.

“*Climat et Droits de l'homme*” coordonné par Karl Donert (Eurogeo-Association européenne des géographes) et Edith Wenger (Bureau européen de l'environnement). Suite des travaux de la COP21 et passage de témoin à Jean-Michel Caudron, délégué de la Conférence pour la COP22.

“*Europe Méditerranée*” coordonné par Jean-Claude Gonon (Association européenne des enseignants-AEDE) : préparation et suivi de la session de janvier.

“*Cohésion sociale et territoires partagés*” coordonné par Gerhard Ermischer contributions aux travaux du CDCPP et de la Convention européenne du Paysage

“*Citoyenneté européenne*” coordonné par Hélène Pichon (Centre d'Etude et de Prospective Stratégique-CEPS). Etude de faisabilité de la création d'un réseau d'alliances européennes interculturelles - Travail achevé.

“*Sociétés inclusives*” coordonné par Anne Marie Chavanon (Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires-FIHUAT) et Lorene Spielevoy (Coexister) – création et alimentation d'une page Facebook sur des initiatives inclusives

5. DIFFUSION DES TRAVAUX

Sites internet de la commission : www.democracy-coe.org

Pages Facebook de la commission : [Commission DCSEM](#) - [Let's build Cohesion together](#)

Twitter(AM Chavanon) : <https://twitter.com/cdcsem>

Rapport d'activité de la Commission Education et Culture



COMMISSION ÉDUCATION ET CULTURE CONF/EDUC(2016)RAPACT

Rapport d'activité pour 2016

La Commission Education et culture soutient le plan d'action et les priorités stratégiques de la Conférence des OING au moyen du travail que conduisent ses quatre groupes de travail :

1. **L'enseignant en interaction avec son environnement** – une responsabilité partagée pour l'éducation aux valeurs européennes
2. **L'éducation aux médias numériques** – un défi pour l'éducation formelle et non formelle à la citoyenneté démocratique et la participation
3. **L'enseignement de l'histoire** – pour une véritable éducation à la citoyenneté démocratique
4. **La transformation des cultures et du vivre ensemble** dans une société numérique et hétérogène – en une société inclusive

LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

La Commission Education et culture axe son travail sur les priorités stratégiques ci-après de la Conférence des OING :

3. Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme
7. Lutte contre la discrimination et la violence à l'encontre des groupes et personnes vulnérables
8. Citoyenneté active dans une société inclusive

Ces priorités sont sous-tendues par les activités suivantes :

LE VADE-MECUM

Face aux changements radicaux intervenus dans nos sociétés et aux crises multiples – crise politique, économique et financière, conflits armés, crise des réfugiés, émergence du populisme, radicalisation, extrémisme, discrimination, etc. –, les groupes de travail de la Commission Education et culture ont en 2016 intensifié leur travail préparatoire du **vade-mecum**. La publication du vade-mecum est l'un des objectifs majeurs de la Commission. Le vade-mecum soutiendra nos OING dans leur travail de terrain, tout en les encourageant à lancer des actions concrètes, des plans d'action et des débats avec le grand public, la société civile, les décideurs politiques et l'ensemble des partenaires dans l'objectif de promouvoir le développement de sociétés démocratiques et inclusives inscrites dans la durée. Avec les autres commissions, la Commission Education et Culture a convenu de la production d'un vade-mecum commun.

Les 22 et 23 avril, l'équipe de pilotage et les dirigeants des groupes de travail de la Commission se sont réunis pour définir la teneur du vade-mecum.

Le 23 avril, l'équipe de pilotage et les dirigeants des groupes de travail se sont réunis à Trier (Allemagne) avec des **MINEURS REFUGIÉS NON ACCOMPAGNÉS** pour examiner avec eux leur situation, leurs expériences et leur intégration dans la société allemande.

En coopération avec l'Institut pédagogique de Rhénanie-Palatinat et l'Institut de formation continue des enseignants à Thuringe (tous deux en Allemagne) et EUNET (membre de la Commission Education et Culture), la Commission a apporté son soutien au pilotage du **CADRE EUROPÉEN DE COMPÉTENCES POUR UNE CULTURE DE LA DÉMOCRATIE** conçu par la Direction générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe (DGII).

Le 17 décembre, intervention d'un orateur principal lors de la rencontre de jeunes « Les jeunes parlent de la démocratie » à Trier.

COLLABORATION ET INTERACTION DE LA CONFÉRENCE DES OING AVEC D'AUTRES PILIERS, INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDPPE)

Participation à deux réunions plénières (Sabine Rohmann)

Participation à la 25^e Conférence permanente des ministres européens de l'Education, Bruxelles, 11-12 avril (Sabine Rohmann et Roseline Moreau)

Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

Participation à la réunion plénière du CDMSI (Didier Schretter)

Participation à la conférence sur le lancement du Cadre d'indicateurs Culture et démocratie (CICD), Bruxelles, 14 octobre (Roseline Moreau)

Groupe de réflexion DGII

Participation à deux réunions du groupe de réflexion constitué pour discuter de la réorganisation du travail du Service de l'éducation de la DGII, notamment dans le domaine du renforcement des capacités.

Participation au Forum mondial de la démocratie

1. Modération du LAB 8 « L'éducation numérique pour la démocratie »
2. Modération de la réunion pop-up AGORA « Le dialogue interconfessionnel » (Michel Aguilar, Lilia Bensedrine-Thabet, Roseline Moreau, avec l'aide de Julianne Lagadec).

Rapport d'activité de la Commission de Droits de l'Homme



COMMISSION DROITS DE L'HOMME CONF/HR(2016)RAPACT

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Mobilisés par la balance entre la spécificité des commissions thématiques et l'indispensable transversalité qui participe à la force de la société civile organisée, nous avons ouvert notre réunion du début d'année en donnant la parole aux présidentes des commissions thématiques 'éducation et culture' et 'démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux'.

C'est dans la perspective de l'inclusivité et des orientations des plans d'action de la Commission droits de l'Homme (protection des droits et non-discriminations) et de la Conférence (participation aux processus décisionnels) que notre commission a porté ses efforts tout au long de l'année 2016.

Protection des droits :

- La position tenue par les défenseurs des droits en Europe orientale reste délicate. Nous avons vu que les situations en Ukraine, en République moldave, en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie, en Pologne, en Hongrie sont préoccupantes. Les perspectives restent sombres, la commission soumettra une recommandation aux Etats membres lors de la session d'été 2017.
- La situation turque est pour le moins défavorable à la société civile et les responsables des ONG locales sont en danger. Peu de moyens d'action sont actuellement possibles eu égard à la pression exercée par les pouvoirs publics. Un large échange de vue avec des responsables d'ONG turques a permis de s'informer réciproquement des besoins et moyens d'actions et a surtout permis de se connaître puis d'établir des relations de confiance de manière à maintenir des relations sur le long terme.
- La Conférence s'efforce de gommer toute hiérarchie entre les droits civils et les droits sociaux. Mais les droits de l'Homme incluent tout autant la Convention d'Oviedo portant sur les enjeux liés aux technologies et biotechnologies émergentes. La défense des droits impose une vigilance particulière en direction des nouvelles menaces. C'est la raison pour laquelle ne voulant pas laisser ce volet des droits de

l'Homme dans l'ombre, Madame Lwoff du Comité intergouvernemental de bioéthique du Conseil de l'Europe a sensibilisé notre commission sur ces enjeux et nous avons engagé une participation régulière aux travaux du Comité de bioéthique (DH-BIO).

- Les évolutions technologiques poussent de plus en plus les citoyens à faire valoir des droits individuels en opposition aux droits généraux. Ce type de télescopage se rencontre notamment dans les questions de début et de fin de vie. c'est la raison pour laquelle la Conférence a sondé ses membres quant à la gestation pour autrui, la question étant de savoir si le droit à disposer de son corps l'emporte ou pas sur l'interdiction d'instrumentalisation du corps et sur l'interdiction de marchandisation du corps. L'indécidabilité sur cette question d'éthique reste encore majoritaire au sein de la société civile.
- L'intervention de la Vice-présidente Iamvi Totsi à la journée mondiale des droits de l'homme au Centre européen de la jeunesse témoigne de la préoccupation permanente en matière de protection et de promotion des droits et aussi de la place de la jeunesse dans nos travaux.

Non-discrimination :

Les discriminations sont polymorphes et souvent insidieuses. Aussi, la commission a abordé, en 2016, cette question sous plusieurs angles :

- Un échange de vue avec Madame Bodil Høyer Damsgaard qui a présenté la formation et l'action des travailleurs sociaux notamment en Finlande.
- La célébration annuelle de la journée du refus mondial de la misère (17 octobre) avec la participation de trois délégations.
- Les discriminations touchant notamment les femmes, nous nous sommes attachés à faire le point sur la position qui leur est ou non dévolue au sein des religions.
- La visite de la Vice-présidente Iamvi Totsi dans un port grec où arrivent des réfugiés a permis de se rendre compte physiquement de la situation et de mesurer, au moins partiellement, les discriminations et inégalités frappant ces personnes déjà en grande souffrance.

Processus décisionnels :

- La participation régulière aux travaux du CDDH est considérée comme une action significative aux processus décisionnels. La société civile y apporte ses contributions et les fruits des travaux irriguent tant la jurisprudence que les recommandations d'autres organes du Conseil de l'Europe.

Sociétés inclusives :

- Les Rencontres annuelles de la dimension religieuse du dialogue interculturel sont l'occasion d'échanges sur les processus d'inclusivité auxquels les grands

mouvements de pensée et de croyance peuvent apporter des contributions. En 2016, ces Rencontres portaient particulièrement sur l'éducation comme moyen de prévention de la radicalisation.

- La participation au Forum mondial de la démocratie a témoigné une fois encore de l'importance de la transversalité pour tendre encore et encore vers des sociétés inclusives. La présentation de la formation labellisée en 2015 par la Conférence a témoigné d'une réalisation concrète de la société civile organisée dans ce domaine de l'inclusivité.
- La poursuite des travaux du groupe de travail contre le discours de haine marque, sous un angle complémentaire, l'adhésion totale de la commission à cette cause majeure qui mobilise de nombreuses forces au sein du Conseil de l'Europe.

A la croisée des droits, des discriminations et de l'inclusion :

- La protection des enfants : la dégradation des services sociaux et les flux migratoires placent les enfants en particulière vulnérabilité. C'est la raison pour laquelle notre commission, en partenariat avec les organes compétents du Conseil de l'Europe, a créé un groupe de travail dédié.
- Le numérique est un support d'émancipation autant qu'un vecteur d'exclusion et de discrimination. L'expertise des populations dans l'utilisation de l'internet ne protège pas des risques de discrimination et d'inégalités via le numérique. Un groupe de travail ad hoc a été créé sur cette question.

En conclusion :

La société civile a une claire conscience des mutations à l'œuvre dans de nombreux domaines. Elles s'effectuent sur un temps long et mettent en péril la garantie des droits dont chacune et chacun est inconditionnellement attributaire.

Lorsque l'humaniste Jürgen Habermas craint que la parenthèse démocratique ne se referme prochainement tandis qu'un dirigeant de Google espère constater sous peu que la vie privée n'aura été qu'une parenthèse dans l'Histoire, la société civile mesure l'injonction de compétence et de résultats qui lui incombe. La Conférence, en bon ordre de marche, produit un effet d'entraînement dont les différents organes du Conseil de l'Europe rendent régulièrement témoignage.

C'est donc avec lucidité et détermination que la Commission droits de l'Homme clôture l'année 2016 et ouvre l'exercice 2017.

Michel Aguilar
Président de la Commission droits de l'Homme

Rapport de l'Experte d'égalité entre les femmes et les hommes



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Experte Egalité entre les femmes et les hommes

CONF/GEE(2016)RAPACT

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

L'égalité entre les femmes et les hommes est toujours au centre des priorités des États mais les budgets ne semblent pas suivre pour permettre de passer d'une égalité de droit à une égalité de fait.

Le Conseil de l'Europe, après avoir adopté à l'unanimité de ses 47 États membres une stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes courant de 2014 à 2017, est en train de travailler à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie à compter de 2018. Cet axe majeur du Conseil de l'Europe entraîne la participation de l'Experte égalité à participer à divers organes d'action et de réflexion sur ce sujet. Le Conseil de l'Europe et ses États membres ont des défis à relever avec l'afflux de personnes déplacées et les questions d'égalité sont centrales dans la prise en charge de ces réfugiés. La montée des populismes de divers États membres est inquiétante pour les droits humains et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. Représentation de la Conférence des OING à diverses commissions et comités du Conseil de l'Europe ou suivi des travaux

1.1. Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe. Elle est composée essentiellement de membres nommés par les États, présidée jusqu'au 31 décembre 2016 par Sergiy Kyslytsya, Ukraine. Créée en 2012 pour aider à assurer l'intégration de l'égalité dans les États Membres du Conseil de l'Europe et pour réaliser les engagements internationaux au bénéfice des femmes et des hommes européens car tous bénéficient des actions en faveur de l'égalité. Une véritable égalité ne peut intervenir autrement. Les États font le point de l'avancement de leur législation, des actions publiques, avec des interventions variées.

Les diverses publications de la Commission pour l'égalité de genre reprennent les thématiques étudiées et suivies : l'égalité de genre, combat des stéréotypes de genre et du sexisme, combat et prévention de la violence faite aux femmes, garantie de l'accès des

femmes à la justice, participation équilibrée à la prise de décision, approche intégrée de l'égalité. ([lien vers les publications](#))

- 10-12 février 2016 à Strasbourg, séminaire sur 'combattre le discours de haine sexiste', ([lien vers le rapport – uniquement en anglais](#))
- 27-29 avril 2016 à Strasbourg, 9^e réunion de la Commission ([lien vers le rapport de réunion](#))
- 30 juin – 1^{er} juillet 2016 : Conférence 'Mission accomplie ? Évaluer les progrès, inspirer l'action – la stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes'. Cette [conférence thématique](#), organisée par la Commission pour l'égalité de genre en partenariat avec le Ministère estonien des affaires sociales, a visé à discuter de la mise en œuvre de [la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#), à mettre en évidence les progrès et les résultats et à échanger des idées pour la préparation de la prochaine stratégie.
- 16 – 18 novembre 2016, Strasbourg : A l'occasion de la 10^e réunion de la Commission, a eu lieu un échange avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ([lien vers les actions du Commissaire dans le domaine – uniquement en anglais](#))

1.2. Commission égalité et non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- 11 mars 2016, Conseil de l'Europe, Paris
- 9 septembre 2016, Sénat, Paris
- 13 octobre 2016, Strasbourg
- 6 décembre 2016, Conseil de l'Europe, Paris

Souvent interviennent des personnalités extérieures, et sont exposés par les parlementaires les rapports variés que l'on retrouve sur le site comme ceux sur la place des femmes dans les armées, [la cyberdiscrimination et les propos haineux en ligne](#), [l'inclusion des personnes handicapées](#), [la discrimination et la violence contre femmes réfugiées](#), les migrations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes: donner aux femmes les moyens d'être des actrices essentielles de l'intégration, [la lutte contre les mutilations génitales féminines](#), mettre fin aux violences sexuelles et au harcèlement des femmes dans l'espace public, la promotion des droits humains et l'élimination des discriminations à l'égard des personnes inter-sexes, etc.

1.3. Le Comité des Parties à la Convention d'Istanbul s'est réuni le 26 avril pour la troisième fois en 2016.

La ratification de la [Convention](#) par les Etats se poursuit avec bientôt celle de l'Union Européenne. Les parlements jouent un rôle essentiel. Madame Acar, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique GREVIO, indique le déclenchement de la procédure d'évaluation avec l'Autriche et Monaco qui marque le début de la mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul. En mars 2016, un

questionnaire très complet a été mis au point à destination des États, mais très utile également pour les ONG qui souhaitent participer au *shadow report* qu'elles pourront établir lors de l'évaluation de leur pays.

L'Experte égalité entre les femmes et les hommes qui représente la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales du Conseil de l'Europe, informe le Comité d'un événement à venir organisé par *University Women of Europe* et soutenu par le réseau *Women Against Violence Europe*, devant se tenir le 20 mai 2016 au théâtre antique de Syracuse en Italie.

1.4. Le Comité directeur pour les droits de l'homme, dont le représentant de la Conférence des OING est Jean-Bernard Marie

Suite à l'envoi d'un questionnaire sur les mutilations génitales et les mariages forcés, relayé aux OING de la Conférence par l'Experte égalité, un groupe de rédaction d'un *Outil des bonnes pratiques visant à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé* à destination des États, présidé par Rob Linham, Royaume Uni, s'est réuni du 21 au 23 septembre 2016.

1.5. Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage

Eurimages a créé un groupe de travail ad hoc aux fins de rédiger une Recommandation sur la place des femmes dans l'audiovisuel. La première réunion s'est tenue les 1^{er} et 2 décembre 2016 à l'OCDE, Paris avec un panel varié de réalisatrices, de spécialistes de jeux vidéo, de journalistes.

2. Participation active au sein de la Conférence des OING

L'Experte égalité entre les femmes et les hommes a été présente à toutes les réunions de la Conférence des OING tenues en 2016. Elle a proposé un plan stratégique.

- 28 janvier 2016 : Organisation, au Conseil de l'Europe, d'une réunion sur l'égalité et sur l'apport de la Convention d'Istanbul avec Carolina Lasen Diaz, Cheffeet Cécile Greboval, Conseillère en politique de l'Unité égalité de genre ; Johan Friestedt, administrateur de la Division sur la violence à l'égard des femmes et et membre du Secrétariat chargé du suivi de la Convention d'Istanbul. Mme Lasen Diaz a exposé les ressorts d'une communication publique sans stéréotype de sexe. Elle a donné la parole à deux OING pour qu'elles puissent présenter leurs travaux, Bettina Hahne pour les Soroptimist International de l'Europe et Evgenia Giakoumopoulou pour ACCESS.

Divers contacts ont été pris avec le Congrès des régions.

21 juin 2016 : Tout au long de l'année, le groupe de travail 'droits de l'homme et religions' a travaillé sur un questionnaire pour lequel il y a eu environ 1000 réponses. En est issu un *side event*, sur le thème : [Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes ? Avancées, reculs ?](#) qui a rencontré un vif intérêt.

L'Experte a également effectué diverses missions de représentation dont :

- 30 mai- 3 juin 2016, intervention à la Conférence des Églises Européennes
- 20 juin 2016, *Sexisme et Racisme* à Strasbourg avec la participation de jeunes, des animations sur le sexisme et les stéréotypes.
- 17-18 octobre 2016, 3^e Conférence Internationale sur les Hommes et l'Égalité des chances, ICMEO
- 25 novembre 2016, journée des violences à l'égard des femmes, intervention sur la Convention d'Istanbul à la Préfecture Rouen.

3. Actions de lobbying

- Sur la Convention d'Istanbul
- Sur la place des femmes dans les *boards*
- Dans le cadre de la COP 22
- Sur le CEDAW
- Sur l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes

Que toutes les OING membres de la Conférence ainsi que celles qui sont en train de nous rejoindre, les responsables de la Conférence et sa présidente, les membres de ses commissions, de ses groupes de travail, mais aussi les divers services du Conseil de l'Europe ainsi qu'OING-Services et toutes celles et ceux qui sont présents dans l'action, comme Marion Minis, Edith Lommerse, Renée Gérard, Sonia Bressler, philosophe qui tient mon blog, Anje Wiersinga avec les membres de son groupe, toutes les amies de l'*AFFDU*, de *University Women of Europe*, de *Graduate Women International*, de *Réussir l'Égalité entre les Femmes et les Hommes*, soient tous remerciés pour leur aide et leur soutien irremplaçables.

Dr Anne Nègre
Experte égalité entre les femmes et les hommes

Annexe 5

Liste des groupes de travail qui ont contribué aux activités présentées dans ce rapport

Groupes de travail au sein de la Commission Droits de l'Homme :

- [Handicap](#)
- [Droits de l'homme, co-développement, migrations](#)
- [Extrême pauvreté et droits de l'homme](#)
- [Lutte contre le discours de haine](#)
- [Droits des enfants](#)
- [Numérique et droits de l'homme](#)
- [Défenseurs des droits de l'homme](#)

Groupes de travail au sein de la Commission Education et Culture

- [L'enseignant en interaction avec son environnement ;](#)
- [Du bon usage des medias numériques dans les pratiques éducatives - un défi pour l'éducation formelle et non-formelle à la citoyenneté démocratique et la participation;](#)
- [L'Enseignement de l'histoire;](#)
- [Eduquer au dialogue interculturel - Vivre ensemble en Europe](#)

Groupes de travail au sein de la Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux

- Participation des femmes et des hommes aux processus politiques et démocratiques
- Climat et Droits de l'homme
- Europe Méditerranée
- Cohésion sociale et territoires partagés
- Citoyenneté européenne (Travail achevé)
- Sociétés inclusives

Liste des représentants de la Conférence aux différents comités directeurs, commissions parlementaires et comité des parties au sein du Conseil de l'Europe

Comités intergouvernementaux

Type	Acronyme	Nom du comité / Name	Représentant de la Conférence des OING
Comité directeur	CDDH	Comité directeur pour les droits de l'homme	Jean-Bernard Marie
Organe subordonné (CDDH-SOC	Groupe de rédaction sur les droits sociaux / Drafting group on social rights	Jean-Bernard Marie/Marie-José Schmitt
Organe subordonné	CDDH-MF	Groupe de rédaction sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé	Jean-Bernard Marie Anne Nègre
Organe subordonné	CDDH-MIG	Groupe de rédaction sur les migrations et les droits de l'homme	Jean-Bernard Marie, Jean-Michel Caudron
Organe subordonné	CDDH-INST	Groupe de rédaction du CDDH sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme	Jean-Bernard Marie et Maria Pomazkova
Organe subordonné	CDDH-EXP	Groupe de rédaction du CDDH sur la liberté d'expression	Jean Bernard Marie et C Ritchie
Organe subordonné	DH-SYSC	Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme	Jean-Bernard Marie
Organe subordonné	DH-SYSC-II	Groupe de rédaction sur le suivi du rapport du CDDH sur l'avenir de la Convention à long terme	Jean Bernard Marie
Organe subordonné	DH-GDR	Comité d'experts sur la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme	Jean-Bernard Marie
Organe subordonné	DH-BIO	Comité de bioéthique	Michel Aguilar, Thierry Mathieu
Comité directeur	GEC	Commission pour l'égalité de genre	Anne Nègre
Comité ad hoc	CAHDPH	Comité ad hoc sur les droits des personnes handicapées	Marie-José Schmitt
Comité ad hoc	CAHENF	Comité ad hoc sur les droits des enfants	Hélène Garrigues, EUROCEF Geert Priem, CESP
Comité directeur	CDCJ	Comité européen de coopération juridique	Cyril Ritchie
Organe subordonné	CJ-DAM	Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants	Eiri Ohtani (PICUM)

Comité directeur	CDMSI	Comité directeur sur les médias et la société de l'information	Didier Schretter
Comité directeur	CDDG	Comité européen sur la démocratie et la gouvernance	Anne-Marie Chavanon
Bureau élargi	CDDG	Bureau élargi	Anne-Marie Chavanon + Elena Curtopassi (Elisan)
Organe subordonné	CDDG	Groupe de rédaction sur les lignes directrices relatives à la participation civil aux décisions politiques	Anne Marie Chavanon
Comité directeur	CDPPE	Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives	Sabine Rohmann
Co-gestion jeunesse			Anne Kraus
Comité directeur	CDEJ	Comité Directeur Européen pour la Jeunesse	
Comité ad hoc	CCJ	Conseil consultatif pour la jeunesse	
Comité ad hoc	CMJ	Comité mixte pour la jeunesse	
Comité directeur	CDCPP	Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage	Anne-Marie Chavanon
Groupe de travail	CPP-ESA	Groupe de travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel	Anne Negre
Comité directeur	PECS	Plateforme européenne de cohésion sociale	Gérard Schaefer (ICSW Europe – suppléant: Robert Bergougnan (EASSW))

Comités des parties

Acronyme	Nom du Comité	Représentant de la Conférence des OING *
	Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Anne Nègre

Comités gouvernementaux

Nom du comité	Représentant de la Conférence des OING	Dates
Comité européen des droits sociaux (sur invitation uniquement)	Marie-José Schmitt	

Accords partiels

Structure	Nom du comité	Représentant de la Conférence des OING
Commission de Venise	Réunion plénière (sur invitation uniquement)	Cyril Ritchie
Centre Nord-Sud	Comité exécutif	Jean Marie Heydt, Jean-Michel Caudron
Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)	Groupe de travail sur les migrants en situation de handicap	Jean Michel Caudron et Daniel Guéry

Autres

Structure	Représentant de la Conférence des OING
Commission parlementaire santé affaires sociales APCE	Thierry Mathieu